

PV DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 09/11/2020
ÉCOLE PIERRE MONIER PUYVERT

Présents :

Mme l'adjointe au maire, Mme Parraud P.

Mme la conseillère municipale, Mme Isirdi

Mmes les représentantes des parents d'élèves, Mme Bruciamacchie, Mme Brun, Mme Hémon, Mme Pieri, Mme Théré

M le directeur du service jeunesse de Puyvert, M Espitalier

Mmes les enseignantes, Mme Bertrand, Mme Donadey, Mme Vernhes

Excusés :

M l'inspecteur de la circonscription, M. Gandois

Mme le maire de Puyvert, Mme Grégoire

M et Mme les conseillers municipaux, M Ehueinana, Mme Parraud E., Mme Redenti

Mmes les représentants des parents d'élèves, Mme Bardizbanian, Mme Barghout, Mme Salaris

Approbation du Procès Verbal du dernier conseil d'école

Le dernier conseil remonte au 29/06/20 : Approuvé à l'unanimité.

En préambule, et avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaitais attirer votre attention sur plusieurs points. La période actuelle est très difficile et même assez anxiogène pour tout le monde : les parents, les enseignants, le personnel municipal, les élus et surtout les enfants. Toutes les mesures que nous appliquons, tous les choix que nous faisons, nous les appliquons et nous les faisons avec comme seuls buts la sécurité sanitaire des élèves, la sécurité physique des élèves, les apprentissages scolaires des élèves et leur bien-être à l'école. Tous les adultes qui gravitent autour de vos enfants à l'école font de leur mieux pour atteindre ces buts et je les en remercie vivement. Une fois de plus, je vous assure de toute notre implication et je vous demande de nous soutenir en ce sens.

Je souhaite aussi qu'avant de débiter ce conseil d'école nous ayons une pensée pour Samuel Paty, l'enseignant assassiné le 16 octobre 2020.

Mme Alamelle

1 La présentation et le rôle du conseil d'école

La directrice fait un tour de table virtuel afin que chacun se présente.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2020 et se sont bien déroulées. Le taux de participation s'élève à 54,5%. La directrice remercie la représentante des parents qui a participé au dépouillement.

La liste des membres du Conseil d'école 2020/2021 figure en annexe.
La composition et les attributions du conseil d'école sont rappelées.

Le calendrier des prochains conseils d'école sera le suivant :

- conseil d'école n°2 : lundi 22 mars 2021 à 18h
- conseil d'école n°3 : lundi 21 juin 2021 à 18h

2 Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école suit le règlement départemental. Il sera mis en ligne sur le site de l'école accessible via le journal de chaque classe sur « Toutemonannée.com ». Sur demande, la directrice pourra en imprimer une version papier. Dans le courant de la semaine, les familles auront à signer la prise de connaissance du règlement ainsi que la charte informatique et Internet qui sera collée dans les cahiers de liaison. La directrice procède à la lecture du règlement intérieur.

Nombre de votes pour : 10

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Le règlement est adopté à l'unanimité.

En plus du règlement intérieur, depuis la rentrée de septembre, comme depuis la sortie du 1^o confinement, l'école est soumise à un protocole sanitaire. Ce protocole a été modifié après les vacances de Toussaint. Il a été envoyé à toutes les familles. Le grand changement concerne le port du masque pour les élèves d'élémentaire. Ce masque est changé à 13H20 au retour en classe. Il nous a aussi été demandé de limiter le mélange/brassage des classes au maximum. Pour cela, chaque classe entre dans sa classe par une entrée différente, les classes ne se croisent plus dans les sanitaires, chaque classe a un espace distinct pour le temps des récréations (PS/MS dans la petite cour, GS/CP dans la partie en graviers plus la bande entre les buts du city et le grillage vers la salle des fêtes, quant aux CE et CM ils alternent 1 jour sur 2 entre l'intérieur et l'extérieur du city). Les enseignantes privilégient la pratique sportive en extérieur. Certaines piscines ont fermé, comme celle de Cavaillon. L'utilisation d'un bus par plusieurs classes est interdite. Les regroupements d'enfants de plusieurs classes dans un même espace est interdit aussi.

La directrice interroge la municipalité sur la possibilité ou non d'utiliser la salle du centre de loisirs pour la motricité des PS/MS (comme cela se faisait avant les vacances de la Toussaint). Mme Parraud et M. Espitalier n'y voient pas d'objection dans la mesure où le mobilier à déplacer n'est manipulé que par Mmes Donadey et Laborde et qu'il est remis en place à la fin de la séance. L'équipe remercie la mairie.

A tout cela s'ajoute aussi le passage du plan Vigipirate au niveau « Sécurité renforcée-Risque attentat ». Les sorties ont donc été suspendues.

La directrice laisse le soin aux représentants de la municipalité et au directeur du service jeunesse de présenter les mesures mises en place qui concernent le temps méridien et les garderies. M Espitalier explique que 2 réfectoires ont été mis en place : le réfectoire habituel et le hall de l'école qui a été réquisitionné pour faire office de réfectoire. Les deux services de cantine ont été maintenus. De ce fait chaque classe mange dans un espace distinct : au premier service les PS/MS mangent dans le réfectoire habituel et les GS/CP dans le hall de l'école ; au deuxième service les CE mangent dans le réfectoire habituel et les CM dans le hall de l'école. Cet aménagement permet d'installer les enfants en respectant la distanciation préconisée par le protocole. Les tables sont débarrassées, désinfectées et redressées entre les deux services ce qui engendre du travail supplémentaire pour le personnel de cantine. Des entrées et sorties du réfectoire différentes ont été mises en place afin que les classes ne se croisent pas. Dans la cour, le partage des espaces mis en place pendant le temps scolaire est maintenu à l'identique.

3 Le bilan de la rentrée : les effectifs, l'organisation des classes, les réunions de rentrée, l'APC, les évaluations nationales

Effectifs et organisation des classes :

PS/MS : 8 PS + 12 MS = 20 (une dérogation pour une arrivée en PS est en cours)

Mme Donadey et Mme Laborde (ATSEM)

GS/CP : 9 GS + 14 CP = 23 (une nouvelle arrive en GS le 16/11)

Mme Bertrand et Mlle Monnier (en classe tous les matins de 8H30 à 11H30)

CE1/CE2 : 14 CE1 + 7 CE2 = 21

Mme Vernhes

CM1/CM2 : 10 CM1 + 9 CM2 = 19

Mme Alamelle, lundi, mardi et jeudi et Mme Astier le vendredi (en arrêt maladie actuellement et remplacée par Mme Marais)

TOTAL : 83 puis 84 et 85

Trois Auxiliaires de Vie Scolaire sont aussi présentes sur l'école à différents moments pour accompagner 3 élèves : Mlle Ferrando, Mme Deturmeny et Mme Viassone.

Mme Parraud demande à intervenir. Elle explique que le contrat de Mlle Monnier prend fin au 21 janvier. La mairie et l'intéressée souhaitent une prolongation de ce contrat. La mairie n'ayant pas encore en main les nouveaux contrats, à ce jour, elle ne peut garantir que Mlle Monnier sera reconduite dans ces fonctions mais elle fera tout pour que ce soit le cas. Mme Parraud précise que la mairie a tout à fait conscience de la nécessité d'une aide dans cette classe où l'enseignante a en charge des GS et des CP. « Nous ne vous laisserons pas seule » exprime-t-elle à l'attention de Mme Bertrand. Celle-ci confirme l'importance de cette aide et le travail de collaboration et de formation déjà effectué avec Mlle Monnier depuis la rentrée de septembre.

Les réunions de rentrée :

Le 11/09 : réunion de classe des CM1/CM2

Le 12/09 : réunion de classe des GS/CP

Le 15/09 : réunion de classe des CE1/CE2

Le 21/09 : réunion de classe des PS/MS/GS

La participation par rapport aux années antérieures a été moindre dans certaines classes.

Les APC :

PS/MS : 3 X 30 minutes lundi, mardi, jeudi de 16H à 16H30

GS/CP : 2 x 45 minutes mardi, jeudi de 16H à 16H45

CE1/CE2 : 2 X 45 minutes mardi, jeudi de 16H à 16H45

CM1/CM2 : 2 x 30 minutes lundi et mardi avec Mme Alamelle jusqu'en février, 30 minutes le vendredi.

Les évaluations nationales CP et CE1 ont eu lieu du 14 au 25 septembre. Les enseignantes ont reçu les parents concernés individuellement avant les vacances de Toussaint.

Le directeur du périscolaire est interrogé par les parents élus sur la mise en place de l'aide aux devoirs pendant la garderie du soir. Il précise qu'il y a bien une aide aux devoirs le lundi et le jeudi soir. Cette aide démarre à 17H car certains soirs le périscolaire doit gérer plus de 50 enfants et qu'il est impossible de faire faire convenablement les devoirs à autant d'enfants. De plus, le directeur a jugé que les enfants qui étaient récupérés avant 17 heures avaient encore le temps de faire leurs devoirs chez eux contrairement à ceux qui sont récupérés plus tard (jusqu'à 18H30 pour certains).

4 Les exercices obligatoires : évacuation incendie et simulation attentat/intrusion

2 exercices ont été réalisés :

Le premier : « évacuation incendie » le 25/09/20. RAS.

Le second exercice : « intrusion » le 09/10/20 s'est bien déroulé. Le confinement dans les classes a été rapide suite à l'alerte. Cependant la classe des PS/MS se trouvait au centre de loisirs pour la motricité et n'a pas entendu l'alerte. Il faudrait réfléchir à une solution.

M Espitalier intervient pour préciser qu'il a contacté les services de gendarmerie pour la mise en place du « confinement alerte intrusion » dans les locaux du centre de loisirs, n'étant pas lui-même un professionnel de la sécurité. La gendarmerie a expliqué que les services périscolaires n'étaient pas leur priorité pour l'instant.

Mme Alamelle propose de contacter la gendarmerie à son tour afin que celle-ci puisse résoudre le problème qui s'est révélé lors du dernier exercice. De ce fait cela pourrait aussi intéresser M Espitalier.

La mairie va aussi apporter son aide afin de régler ces problèmes de sécurité très importants.

5 Les projets pédagogiques de l'année

Avec les contraintes du protocole et le plan Vigipirate, la plupart des projets envisagés ne pourront pas avoir lieu. L'équipe maintient :

L'accueil en classe de 8H20 à 8H30 : Chaque matin une des 3 enseignantes est chargée de la surveillance du portail d'entrée dans la cour. Elle garde aussi ses élèves dans la cour. Les élèves des 2 autres classes regagnent directement leurs classes respectives où ils sont accueillis par leurs enseignantes. L'arrivée échelonnée des élèves en classe permet un accueil plus individualisé et ce temps permet une mise en route de la journée plus calme avec moins de perte de temps.

Le quart d'heure lecture : il est fait de 13H25 à 13H40. Les élèves y adhèrent volontiers. Cela permet aussi un retour au calme après la pause méridienne et impacte positivement le travail de l'après-midi.

Les échanges de service : Ils ont lieu le mardi de 15H15 à 16H pour les classes de Mmes Vernhes et Alamelle. Mme Vernhes est en charge de l'éducation musicale et Mme Alamelle de la poésie et du théâtre. Cette année ce sont les enseignantes qui se déplacent et pas les élèves. Cet échange ne se fera pas aux périodes 2 et 3. Il y a aussi certains élèves de GS qui rejoignent la classe de Mme Donadey de 13H50 à 14H20 mais ceci est interrompu pour éviter le brassage.

Le projet avec le parc du Luberon : ce projet concerne la classe des PS/MS. Le thème est « Paroles de pierres ». La sortie prévue le 12/11 a été annulée mais l'intervenant viendra en classe 3 fois (le 5/11, le 12/11 et une autre fois).

Le projet musique : L'APE finance cette année une intervenante en musique. Elle interviendra pour toutes les classes. Cela représente 45 heures d'intervention (soit 1350€) réparties en 7H30 pour les PS/MS, 10H pour les GS/CP, 11H15 pour les CE et 11H15 pour les CM. Le thème retenu pour ce projet est Nature et développement durable. Les activités proposées comporteront de l'interprétation, des percussions corporelles, l'utilisation d'instruments recyclés... L'intervenante devait commencer le 9/11 mais n'est pas venue. L'école se charge de faire un point avec elle.

Les enseignantes avaient demandé à utiliser la salle du centre de loisirs les jours des interventions. Mme Parraud propose aussi d'utiliser la petite salle de la salle des fêtes. Ce point reste à finaliser.

Le plan bibliothèque : Les enseignantes ont fait leur pré-choix. La directrice a envoyé le tout à la librairie « Mot à Mot » de Pertuis afin de faire établir un devis qui doit être obligatoirement compris entre 1490 et 1500€. La mairie a acheté une grande étagère, un bac à livres ainsi que le matériel pour couvrir et identifier les livres.

Le plan numérique : aucune nouvelle pour l'instant.

6 Les commandes

A ce jour les enseignantes ont dépensé 3342,90€ sur les 5500€ de budget alloué.

Comme convenu avec Mme Parraud le reste du budget sera obligatoirement dépensé avant le mois de mai afin ensuite de basculer sur le budget suivant.

La mairie a équipé l'école avec un photocopieur couleur pendant les vacances de Toussaint et nous l'en remercions. Cela va probablement nous faire faire des économies par rapport à l'achat des cartouches d'encre pour l'imprimante. La directrice rappelle que le toner couleur est payé avec le budget alloué aux enseignantes pour les classes par la mairie. Pour le moment les enseignantes finiront d'écouler les cartouches d'encre couleur de l'imprimante (450€ ont été dépensés en début d'année) avant d'utiliser la couleur du photocopieur.

7 La coopérative scolaire

A la rentrée le solde était créditeur de 3148,31€.

La directrice a payé les cotisations OCCE et l'assurance (179,70€), le matériel pour les objets de Noël (121,10€), des abonnements et du petit matériel (41,32€).

Malheureusement, elle n'a pas encore encaissé les chèques de cotisation des familles (certains n'ont été donnés qu'au retour des vacances de Toussaint). Elle doit aussi encaisser les chèques et régler les photos réalisées avant les vacances de Toussaint (sans le masque pour les enfants !!!).

La directrice remercie toutes les familles car cette année presque 100% des familles ont versé une cotisation (67/68).

8 La fête de Noël et les actions envisagées par les parents

La mairie a demandé à maintenir l'achat d'un livre individuel plutôt qu'un cadeau collectif. Le budget donné a été de 10€ par enfant. La directrice a contacté la librairie « Mot à mot » qui a fait une proposition de livres. Cette proposition a été retenue et la commande est passée.

La mairie a aussi sollicité le magasin Super U qui offrira un goûter individuel à chaque enfant le jour où les livres seront remis aux enfants.

L'APE devait offrir un spectacle pour les enfants. Malheureusement, le mélange des classes étant impossible la directrice a demandé de l'annuler. Une question des parents portant sur ce sujet la directrice y reviendra en fin de conseil.

L'école devait s'associer avec l'APE pour le vide-jouets en faisant fabriquer par les élèves des petits objets à vendre en remplacement des gâteaux (jugés irréalisables dans les conditions sanitaires actuelles). L'école demande donc le droit à l'APE de proposer tout de même ces objets à la vente. Il n'y aura pas d'obligation d'achat pour les familles et elles pourront donner ce qu'elles veulent. Dans tous les cas, chaque enfant repartira avant les vacances de Noël avec son objet.

9 Travaux – Entretien - Matériel

Il y a régulièrement un problème de chasse dans les sanitaires de la classe des PS/MS. C'est compliqué en ce moment d'autant plus que pour éviter les attroupements dans les autres sanitaires ces élèves n'utilisent que ceux-là. Ils sont donc plus sollicités qu'habituellement.

Il y a une fuite au robinet de la classe de Mme Vernhes, qui lui aussi est beaucoup plus sollicité depuis le mois de mai.

Il y a un néon de la classe de Mme Bertrand qui est grillé ainsi qu'une ampoule dans le couloir devant cette même classe.

Mme Alamelie demande à la mairie si la mise en place d'une désinfection des assises des WC le midi dont elle avait parlé avec Mme Parraud a bien été mise en place. M Espitalier explique que c'est une mission qu'il a confié à Mme Béas en qui il a toute confiance mais que la confiance n'excluant pas le contrôle il vérifiera.

10 Des éléments de réponse aux questions des parents

Avant d'apporter des éléments de réponse à ces questions, Mme Alamelle a souhaité s'exprimer à titre personnel. « J'avais demandé les questions pour jeudi 5 novembre dernier délai afin de préparer les réponses le vendredi 6 (jour de décharge). J'ai envoyé un mail le vendredi 6 à 11H15 pour m'assurer qu'il n'y avait pas eu de questions (j'aurais pu passer au travers d'un mail) et là les questions sont arrivées. Je ne trouve pas cela très correct. J'aurais pu refuser d'y répondre. De plus, dans la façon dont sont rédigées certaines des questions je me suis sentie un peu agressée mais ce n'est que mon propre ressenti. Je pense qu'il faut que tout le monde comprenne bien que ce conseil et ces questions notamment doivent être constructives et faire avancer les choses sinon cela n'a aucun intérêt. Comme je le disais précédemment la période est très compliquée pour chacun d'entre nous et je ne souhaite pas y rajouter des querelles qui n'auraient pas lieu d'être. »

Mme Bruciamacchie, parent élu, demande à intervenir à ce sujet. Elle précise qu'elle a eu beaucoup de mal à récupérer les questions des parents. Une adresse mail pour ceci vient d'être créée. La directrice accepte de relayer cette information auprès des familles. La municipalité lui propose aussi de la faire apparaître dans le petit journal municipal.

Parents : « Suite au nouveau protocole de novembre, le spectacle de Noël pourrait être suspendu... Nous nous en demandons la raison. Il nous semble que dans la salle Mistral, les deux groupes présents PS/MS et GS/CP puis CE1/CE2 et CM1/CM2 peuvent être placés à différents endroits de la salle. D'après ce que nous lisons dans le protocole sanitaire de novembre, « la distanciation physique doit être maintenue dans tous les cas entre les élèves de groupes différents », ce qui est donc fait si chaque groupe est assis à l'opposé. »

Directrice : Dans le protocole vous avez aussi pu lire que « La limitation du brassage entre élèves de classes différentes est requise ». C'est dans ce cadre là que l'école a pris de nombreuses mesures : des entrées en classe par des lieux différents, des sorties dans la cour décalées pour éviter le croisement dans les sanitaires, des espaces distincts dans la cour de récréation, des repas pris dans des pièces différentes. C'est toujours dans ce cadre là que l'équipe ne souhaite pas mettre deux classes dans le même espace clos pendant 1 heure.

Parents : « Les enfants n'auraient plus le droit aux jeux de ballon. Est-ce que cela est bien juste ? Dans le nouveau protocole les jeux de ballon au sein d'un même groupe sont autorisés. »

Directrice : Effectivement c'est ce qui est dit mais ce qui a guidé notre choix dans ce cas-là ce n'est pas le protocole mais la sécurité des élèves. Habituellement les jeux de ballon se font au centre du city, les autres jeux autour. Pour mettre en place la limitation du brassage chaque classe a un espace défini dans la cour. On regroupe donc à un même endroit des enfants qui souhaitent et d'autres qui ne souhaitent pas jouer au ballon. Pour éviter les accidents il a été décidé de suspendre les jeux de ballon. Cela étant dit cela se passe très bien et les enfants ont redécouvert le plaisir de faire des jeux tous ensemble ce qui n'est absolument pas le cas lorsque certains jouent au ballon. J'irai même plus loin ; il n'y a quasiment eu aucun conflit à gérer depuis cette nouvelle mesure. M Espitalier confirme aussi cela sur le temps de midi.

Parents : « Au vu du nombre d'heures très pauvre d'EPS effectué à l'école par rapport aux 3 heures demandées dans le programme en élémentaire, pourrions-nous prendre un intervenant pour permettre une meilleure pratique sportive. »

Directrice : Un intervenant apporte, il est vrai un soutien théorique et pratique à l'enseignant. Le choix d'une demande d'intervention en EPS émane (comme pour toute intervention) d'un projet de l'équipe enseignante et non pas d'une demande des familles. Cela relève de la liberté pédagogique de l'équipe enseignante. Pour le moment l'équipe a fait le choix de monter un projet pour une intervention en musique : cela correspondait à une demande de l'équipe et concernait toutes les classes de l'école. Toutefois si les parents souhaitent savoir où en est la réflexion de l'équipe au sujet d'une demande d'intervention en EPS, elle est pour le moment en « stand-by » car l'équipe a d'autres priorités à gérer.

Mme Parraud demande à intervenir : "Au vu du contexte, les parents devraient se focaliser sur les choses essentielles à savoir lire, écrire, compter et la priorité n'est peut-être pas à s'inquiéter de la dose de sport ou du cinéma à l'école. Il faut que les parents prennent conscience que ces questions ne sont malheureusement plus d'actualité. Il faut éviter le décrochage scolaire. Charge à vous parents qui vivaient dans un lieu où on a la chance de pouvoir facilement sortir s'aérer malgré le confinement, de profiter des week-ends pour faire du vélo ou jouer au ballon avec vos enfants."

Pour toutes ces questions auxquelles la directrice a essayé d'apporter des réponses, elle ajoute que si malgré tout cela ne convenait pas aux parents, ils pouvaient contacter l'inspecteur de la circonscription de Pertuis, M Gandois.

Parents : « Pourquoi les enfants du centre sont brassés alors que l'école applique un protocole strict? Les mairies sont-elles soumises au même protocole ? »

Mme Parraud, adjointe au maire : Il existe un protocole qui diffère de celui de l'école. Les enfants ne sont pas brassés. Sur le temps du midi les espaces mis en place pendant les récréations sont conservés. Au centre de loisirs, le matin et le soir, il y a une distance entre les groupes car tous les groupes sont dans le même lieu. M. Espitalier va adresser un mail explicatif aux parents. Ce dernier intervient pour préciser que le protocole jeunesse et sports est plus souple que celui de l'éducation nationale. Dans un souci de logique, le centre de loisirs essaie de coller au plus près à ce qui est mis en place tout au long de la journée scolaire mais avec les moyens et les locaux à sa disposition et en bonne intelligence.

La directrice remercie tous les participants pour leur présence et pour leur implication malgré le fait que cette séance se tenait en visioconférence.

Séance levée à 20H25.

La secrétaire

La directrice